



MARCHE TERROIR – FRUITS OUBLIES EN FÊTE !
Dimanche 8 octobre 2023 à Rieux Volvestre

BULLETIN D'INSCRIPTION

A RETOURNER AVANT LE 10 SEPTEMBRE 2023

NOM : _____

RAISON SOCIALE : _____

ADRESSE COMPLETE :

CODE POSTAL : _____ **VILLE :** _____

N° PORTABLE : _____

E-MAIL : _____

Description des produits proposés :

Afin d'ouvrir cette manifestation inédite au plus grand nombre, nous ne vous demandons pas de vous acquitter d'un droit de place. Nous demandons un chèque de caution de 50€ à l'ordre du Trésor Public. Il vous sera restitué en fin de marché.



MARCHE TERROIR – FRUITS OUBLIÉS EN FÊTE !
Dimanche 8 octobre 2023 à Rieux Volvestre

EMPLACEMENT : Attention le marché terroir se déroule en extérieur sur la Promenade du Préau. Merci de prévoir une tente ou un barnum en cas de pluie.

Avez-vous besoin de tables ? (1 table = 2 m)

1 table 2 tables NON

Avez-vous besoin d'un branchement électrique ? Veuillez préciser la puissance exacte dont vous avez besoin pour des raisons techniques de capacité du compteur en place :

OUI pour quelle utilisation ? _____

Merci de fournir une fiche européenne électrique pour tout branchement.

NON

CE DOCUMENT CONSTITUE UN ENGAGEMENT

Votre réservation ne sera prise en considération qu'à la réception de la présente fiche complétée, accompagnée des justificatifs demandés et du règlement de la caution de 50€ libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC. Elle vous sera rendue sur place à la fin de la manifestation. Veuillez lire attentivement le règlement (page suivante) afin de prendre connaissance des modalités d'arrivée, d'installation et d'organisation particulière du marché.

A retourner signé à l'adresse suivante avant le 10 septembre 2023 : Mairie de Rieux-Volvestre (Marché Terroir – Fruits Oubliés en Fête) - Place Monseigneur de Lastic - 31310 Rieux-Volvestre.



MARCHE TERROIR – FRUITS OUBLIÉS EN FÊTE ! Dimanche 8 octobre 2023 à Rieux Volvestre

Règlement Marché Terroir – Fruits Oubliés en Fête !

La Mairie de Rieux-Volvestre organise son premier Marché Terroir dans le cadre de la manifestation « Fruits Oubliés en Fête ! » avec la vente de fruits et de légumes, d'arbres fruitiers et de végétaux, d'outils de jardinage, de produits locaux et artisanaux, de denrées alimentaires etc. le dimanche 8 octobre 2023 de 9h à 18h30 sur la promenade du Préau.

Nous vous prions de bien vouloir noter qu'un seul véhicule par stand sera toléré pendant l'installation (et la désinstallation) de chacun. La police municipale sera chargée de faire respecter cet engagement.

Dès que le déballage sera terminé, tous les véhicules devront être enlevés de l'enceinte du marché et stationneront sur les parkings à proximité à l'extérieur des barrières de stationnement.

Passé 8h30, si l'exposant n'a toujours pas pris possession de son emplacement, celui-ci sera réattribué. Le montant du chèque de caution sera alors acquis à la municipalité.

Notez bien : AUCUN EXPOSANT NE DOIT QUITTER LE MARCHÉ (SAUF CAS DE FORCE MAJEURE) AVANT LA FIN DE LA MANIFESTATION À 18h30.

L'objectif étant de créer une ambiance conviviale et de qualité, nous comptons sur les exposants pour maintenir des relations cordiales entre eux et pour dynamiser leur stand (exemple : décoration autour de la thématique des fruits).

PRINCIPALES CONDITIONS DU MARCHÉ :

La participation est conditionnée par une inscription préalable et par l'engagement du demandeur à respecter ce règlement.

Chaque exposant joindra par retour de courrier (adresse ci-dessous) cette fiche d'inscription et ce règlement approuvés, signés, accompagnés d'une copie de carte professionnelle et du chèque de caution avant le 10 septembre au plus tard.

La Mairie de Rieux-Volvestre dégage toute responsabilité en cas de vol, dégradation de produits, accidents matériels ou corporels qui surviendraient sur le stand.

L'exposant doit :

1/posséder une carte professionnelle ou un numéro d'agrément ou un numéro au répertoire national des associations (RNA) : copie à joindre obligatoirement à l'inscription.

2/impérativement respecter l'horaire d'arrivée préalablement fixé par les organisateurs pour des questions d'organisation.

3/se munir de son matériel d'exposition : tables (si aucune demande n'a été faite par le biais de la fiche d'inscription), présentoir, éclairage, chaises, fiche européenne électrique et rallonge si besoin de branchement électrique etc.

4/s'engager à rester pendant toute la durée de la manifestation de 9h30 à 18h30. Les accès ne seront pas libérés avant 18h 30

Fait à le 2023

Signature Précédée de la mention « Lu et approuvé »